

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-D'AUROURE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 24-07-01 en date du 8 juillet 2024, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure dont les objectifs portent sur : la maîtrise du développement de la commune en tenant compte des espaces naturels, de l'environnement et des paysages ; le développement démographique ; la dynamisation du centre-bourg ; le maintien de la vie sociale, administrative, culturelle et sportive ; une politique globale de déplacement ; l'organisation du développement industriel, artisanal, commercial et agricole ; le développement durable du territoire ; la sauvegarde du patrimoine architectural et paysager et sa connaissance ; la création et la mise à jour des schémas des réseaux EU-AEP-EP et la reprise et les ajustements à la marge de certaines erreurs du PLU de 2008.

La personne responsable du Plan Local d'Urbanisme est la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure, représentée par son maire Monsieur Roland RIVET. Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Toute information relative à la révision du plan local d'urbanisme peut être demandée auprès de la Mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure - 10 place de l'Eglise - 43330 SAINT-FERREOL-D'AUROURE - 04.77.35.50.25 - commune.saint.ferreol@orange.fr.

Par décision n°E24000050/63 en date du 11 juin 2024, la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné Monsieur François PAILLET, adjudant chef de gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques CHANDES en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

- Une note de présentation non technique, conforme à l'article R. 123-8 2° du code de l'environnement.
- Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme comprenant : Le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et d'Orientation, le règlement écrit et graphique incluant la liste des Emplacements Réservés et les annexes.
- Les pièces administratives liées à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme dont les délibérations et l'arrêté d'ouverture d'enquête.
- Les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale, avis n°2024-ARA-AUPP-1398, rendu le 07/05/2024. L'avis est joint au dossier d'enquête.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 33 jours consécutifs à partir du 26 août 2024 à 9h00 au 27 septembre 2024 à 17h00, à la Mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure - 10 place de l'Eglise - 43330 Saint-Ferréol-d'Auroure.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- en version numérique à l'adresse suivante : <http://www.st-ferreol.fr>
- en version papier consultable gratuitement à la mairie de Saint-Ferreol-d'Auroure, à l'adresse susvisée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Jours d'ouverture de la mairie du 26 août au 30 août inclus : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00; et le mercredi de 9h00 à 12h00.

Jours d'ouverture de la mairie du 1er septembre au 27 septembre inclus : le lundi, mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, afin de permettre la consultation du dossier et de transmettre ses observations et propositions à l'adresse suivante : commissaire.enqueteur.plu@orange.fr en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur ».

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à Mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure - 10 place de l'Eglise- 43330 Saint-Ferréol-d'Auroure.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition à la mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences en mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure :
 - Le lundi 26 août 2024 de 9h00 à 11h00 ;
 - Le mercredi 4 septembre 2024 de 14h00 à 16h00 ;
 - Le jeudi 12 septembre 2024 de 9h00 à 11h00 ;
 - Le mardi 17 septembre 2024 de 14h00 à 16h00
 - Le vendredi 27 septembre 2024 de 15h00 à 17h00.
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : commissaire.enqueteur.plu@orange.fr « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur »,
- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique relative au PLU de Saint-Ferréol-d'Auroure à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure - 10 place de l'Eglise - 43330 Saint-Ferréol-d'Auroure.

Les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale seront consultables à la mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure, siège de l'enquête publique. Les observations et propositions reçues par voie électronique seront également consultables à la mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure, siège de l'enquête publique.

Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera publié par la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Loire (le Progrès, la Commère 43).

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis sera publié sur le site internet de la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure (<http://www.st-ferreol.fr>) et par affichage à la Mairie ; Nizieux ; le Bourgeat ; Michalon ; Auroure ; Lafayette ; le Gymnase du Mont ; la Côte ; Rue du Mont et le Paraboin.

Au terme de l'enquête publique, le registre d'enquête publique est clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmet à la commune, dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le dossier et le registre d'enquête, ainsi que son rapport.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Ferréol-d'Auroure et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <http://www.st-ferreol.fr>

Le Maire, Roland RIVET